

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2022

MIEUX ALLIER L'ACTIONNARIAT SALARIÉ ET LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE -
(N° 4850)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF4

présenté par
M. Mignola, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 8, substituer aux mots :

« trois alinéas précédents »

les mots :

« troisième et quatrième alinéas du présent 3 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement précisant une référence.